

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

Présents : SIX C, SERVOIR J.P, DULAC C, BARBIER V, GALLAND S, ALCABEZ J, VALETTE S, ROUGÉ F, BAUMERT P, BOUNICHOU M ,PEDOT R, TRIJOLET J.P, HUOT D, LE BOURGOCQ M.P ,POLLARD K, DELPECH D , PETIT P ,VILLEFER F, TROUVÉ F

Absent excusé :

Secrétaire de séance élue : D HUOT

1/ Adoption du PV de la séance de janvier 2020 :

Le conseil municipal adopte le PV du 21 janvier à l'unanimité

2/vote du compte administratif communal Budget Primitif Principal

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	184 208,89	-		83 690,95	184 208,89	83 690,95
Opérations de l'exercice	1 051 173,18	2 297 607,86	1 121 352,40	1 498 526,89	2 172 525,58	3 796 134,75
TOTAUX (A)	1 235 382,07	2 297 607,86	1 121 352,40	1 582 217,84	2 356 734,47	3 879 825,70
Résultats de clôture		1 062 225,79		460 865,44	-	1 523 091,23
Restes à réaliser(B)	812 611,00	221 642,00			812 611,00	221 642,00
Totaux Cumulés(A+B)	2 047 993,07	2 519 249,86	1 121 352,40	1 582 217,84	3 169 345,47	4 101 467,70
Résultats Définitifs	-	471 256,79		460 865,44		932 122,23

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

M. Six se retire et ne participe pas au vote.

Le compte administratif principal est adopté.

3 contres (F Villefer, F Trouvé, P PETIT)

3/ Affectation des résultats Budget Primitif Principal 2019

Vu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 et constatant que le compte financier 2019 présente :

- un excédent d'exploitation de 460 865.44€
- un excédent d'investissement de 1 062 225.79€
- un reste à réaliser dépenses de 812 611.00€
- un reste à réaliser recettes de 221 642.00€

Il est proposé de ne pas affecter le résultat d'exploitation et de reporter dans sa totalité l'excédent d'exploitation comme ci-dessus :

Report à nouveau créditeur : 460 865.44€

3 contres (F Villefer, F Trouvé, P PETIT)

4/ vote du compte administratif communal Budget Assainissement :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	-	41 296,09		14 416,76	-	55 712,85
Opérations de l'exercice	221 728,29	99 243,43	143 118,56	218 138,80	364 846,85	317 382,23
TOTAUX (A)	221 728,29	140 539,52	143 118,56	232 555,56	364 846,85	373 095,08
Résultats de clôture		- 81 188,77		89 437,00	-	8 248,23
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	221 728,29	140 539,52	143 118,56	232 555,56	364 846,85	373 095,08
Résultats Définitifs	81 188,77			89 437,00	-	8 248,23

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

M. Six se retire et ne participe pas au vote.

Le compte administratif du budget assainissement est adopté.

2 abstentions (F Villefer, F Trouvé,)

5/ vote du compte administratif communal Budget AEP :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

AEP	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		115 063,96		244 413,77	-	359 477,73
Opérations de l'exercice	77 326,57	39 940,00	42 519,00	93 080,00	119 845,57	133 020,00
TOTAUX (A)	77 326,57	155 003,96	42 519,00	337 493,77	119 845,57	492 497,73
Résultats de clôture		77 677,39		294 974,77		372 652,16
Restes à réaliser(B)	199 294,00	-			199 294,00	-
Totaux Cumulés(A+B)	276 620,57	155 003,96	42 519,00	337 493,77	319 139,57	492 497,73
Résultats Définitifs		- 121 616,61		294 974,77		173 358,16

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

M. Six se retire et ne participe pas au vote.

Le compte administratif du budget AEP est adopté.

2 abstentions (F Villefer, F Trouvé,)

6/ Affectation des résultats Budget Primitif AEP 2019 :

Vu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 et constatant que le compte financier 2019 présente :

- un excédent d'exploitation de 294 974.77€
- un excédent d'investissement de 77 677.39€
- un reste à réaliser dépenses de 199 294.00€
- un reste à réaliser recettes de 0.00€
- besoin net de la section d'investissement de 121 616.61€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : 121 616.61 €
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créateur : 173 358.16 €

2 abstentions (F Villefer, F Trouvé,)

7/ vote du compte administratif 2019 Budget Primitif Résidence Autonomie

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

RPA	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	54 775,64			37 140,07	54 775,64	37 140,07
Opérations de l'exercice	60 839,13	119 367,32	113 396,68	148 447,66	174 235,81	267 814,98
TOTAUX (A)	115 614,77	119 367,32	113 396,68	185 587,73	229 011,45	304 955,05
Résultats de clôture	-	3 752,55		72 191,05		72 191,05
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	115 614,77	119 367,32	113 396,68	185 587,73	229 011,45	304 955,05
Résultats Définitifs		3 752,55		72 191,05		75 943,60

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

M. Six ne participe pas au vote.

Le compte administratif principal est adopté.

2 abstentions (F Villefer, F Trouvé,)

8/ Affectation des résultats Budget Primitif RPA 2019 :

Vu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 et constatant que le compte financier 2019 présente :

- un excédent d'exploitation de 72 201.05€
- un excédent d'investissement de 3752.55€
- un reste à réaliser dépenses de 0.00€
- un reste à réaliser recettes de 0.00€
- besoin net de la section d'investissement de 0€

Il est proposé de ne pas affecter le résultat d'exploitation et de reporter dans sa totalité l'excédent d'exploitation comme ci-dessus :

Report à nouveau créateur : 72 201.05 €

2 abstentions (F Villefer, F Trouvé,)

9/ Transfert des résultats du budget annexe assainissement à la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède :

M le Maire rappelle à l'assemblée que suite au transfert de la compétence assainissement collectif au 1 janvier 2020 à la CCVDFB, il a été convenu de transférer à l'EPCI les résultats financiers à l'issue de l'exercice comptable 2019.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce transfert.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement soit :

-un excédent de 89 437€ en section de fonctionnement

-un déficit de 81 188.77€ en section d'investissement

Considérant le transfert de la compétence assainissement collectif au profit de l'EPCI

-autorise le transfert des résultats du budget correspondant représentant au global un excédent 8248.23€ (après contraction des résultats des deux sections)

1 abstention F TROUVE

10/ Compte de gestion

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, est conforme au compte administratif.

2 abstentions (F TROUVE, F VILLEFER)

11/ Convention Le Comptoir des Terroirs :

M le Maire rappelle qu'une convention d'occupation précaire avait été adoptée avec M Castang Eric pour le magasin de producteurs, pour la période transitoire de création de son association, Le Comptoirs des Terroirs

Celle -ci étant désormais créée, M le Maire propose l'adoption d'une convention de mise à disposition de locaux pour une durée de 2 ans et pour un loyer mensuel de 650€.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-adopte le projet de convention

-autorise M le Maire à le signer

1 abstention (F TROUVE)

12/ révision des loyers Résidence Autonomie :

Concernant les loyers de la Résidence Autonomie Paule de Carbonnier, M le Maire rappelle à l'assemblée que les loyers peuvent être révisés sur la base de l'IRL du 2^{ème} trimestre de l'année précédente soit au 1 janvier 2020 de 1.53%.

Dans ces conditions, il propose de réviser les loyers comme ci-après :

-pour les T1 bis, le loyer passerait de 483.13€ à 490.52€

-pour les T2, le loyer passerait de 503.65€ à 511.36€ et pour les loyers de 555.13€ à 563.62€.

Quant aux loyers ayant déjà atteint le loyer- plafond, il n'y aura pas de révision.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant les dispositions de code de la construction et de l'habitation relatifs au conventionnement des logements (article L351-2 et suivant)

-décide d'appliquer à compter du 1 mars 2020 une révision de 1.53% pour tous les loyers en cours à la RA comme précisé ci-dessus à l'exception des nouveaux loyers ayant atteint les montants- plafonds

-donne à cette fin tous pouvoirs à l'ordonnateur

1 abstention (F TROUVE)

13/ Adoption des conventions de stage pour les étudiants recrutés dans le cadre des Petites Cités de Caractère :

M Alcabez, adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre du dossier afférent aux petites cités de caractère dont il a la charge, il semble opportun de faire appel à des étudiants de l'Institut Universitaire de Périgueux.

A cet égard, il propose deux élèves inscrits en deuxième année de DUT Gestion- Carrières Sociales Gestion Urbaine- qui seraient intéressés pour faire leur stage de fin d'études dans notre collectivité.

Il précise qu'une convention de stage devra être validée pour chacun d'eux.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-accepte sur le principe d'accueillir deux étudiants de l'IUT de Périgueux pour travailler sur le dossier des petites cités de caractère dans le cadre d'un stage

-autorise M le Maire à signer les conventions de stage correspondantes

-s'engage à prendre en charge les frais de repas et de déplacement et pour un étudiant domicilié à l'extérieur de l'arrondissement en sus les frais d'hébergement
1 abstention (F TROUVE)

14/ Adoption d'un avenant avec le cabinet Ghéco pour l'AVAP :

A propos du dossier AVAP, M le Maire informe l'assemblée que la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a donné un avis favorable lors de la réunion du 11 décembre dernier sous réserve de prendre en compte certaines recommandations qu'il conviendra d'intégrer au dossier d'enquête publique.

De tels aménagements demandent pour le bureau d'étude un travail supplémentaire qui n'était pas prévu dans le contrat initial.

Le cabinet Ghéco présente un projet d'avenant pour un montant d'honoraires supplémentaires de 7 248€ TTC.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Adopte le projet d'avenant

-Autorise M le Maire à le signer

1 abstention (F TROUVE)

15/ Demande de subvention complémentaire :

M le Maire informe l'assemblée que la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a sollicité lors de la réunion du 11 décembre dernier un dossier complémentaire qui devra être intégré au dossier d'enquête publique.

De tels aménagements demandent pour le bureau d'étude un travail supplémentaire qui n'était pas prévu dans le contrat initial.

Le cabinet Ghéco présente un projet d'avenant pour un montant d'honoraires supplémentaires de 7 248€ TTC.

Dans ces conditions, M le Maire propose de solliciter une subvention complémentaire auprès de la DRAC.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-demande une subvention complémentaire auprès de la DRAC afin d'aider à financer la plus-value demandée par le bureau d'étude

-Charge M le Maire de déposer un dossier auprès du service concerné

1 abstention (F TROUVE)

16/ Remboursement des frais de déplacement occasionnés pour la remise des prix (label 1^{ère} fleur) :

M le Maire informe l'assemblée que Madame Mari-Pili LE BOURCOCQ, conseillère municipale, doit être remboursée des frais qu'elle a engagés en se rendant à une réunion à Objat pour la remise de la première fleur.

Appelé à en délibérer, le conseil municipal,

Considérant les dispositions de l'article L 2123-18 du CGCT ,

-accepte le remboursement des frais de transport réellement engagés à cette occasion par Mme LE BOURCOCQ dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

-donne à cette fin tous pouvoirs à l'ordonnateur

1 abstention (F TROUVE)

17/ convention de servitude SDE24

M le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le SDE24 afin de l'autoriser à occuper le domaine privé communal par la pose d'une canalisation souterraine en vu de raccorder son bâtiment nouvellement construit sur la zone d'activités Le Récolat.

Il propose à cet effet une convention de servitude.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-adopte les termes de la convention

- autorise M le Maire à la signer.

1 abstention (F TROUVE)

18/ Renouvellement de la convention avec Publi Aquitaine :

M le Maire propose le renouvellement d'une convention avec la société Publi -Aquitaine concernant la mise à disposition gratuite de 5 mobiliers urbains.

Il rappelle qu'il est prévu aux termes du contrat que la municipalité dispose gratuitement d'une face par mobilier urbain ; en contre- partie, la société Publi -Aquitaine se réserve le droit de faire de la publicité sur l'autre face.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-valide la convention avec Publi –Aquitaine

-autorise M le Maire à la signer

1 abstention (F TROUVE)

19/Vote subventions pédagogiques :

M le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi de diverses demandes de subventions pédagogiques pour des élèves de St Cyprien :

-10 élèves pour un voyage à Brighton organisé par le Collège de St Cyprien

-1 élève(C Grave) du Lycée Agricole de Périgueux pour un séjour à Paris

-1 élève (A Poyade) du Lycée Pré de Cordy (séjour à Londres)

Il proposera d'allouer une subvention pédagogique à chaque famille concernée.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Considérant l'intérêt que présentent les séjours pédagogiques

- décide d'octroyer une subvention de 40 € en faveur des l'élèves cités ci-dessus afin d'aider les familles à financer leur séjour pédagogique.

1 abstention (F TROUVE)

20/ Adoption convention box Société Vinblancrouge :

M le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande pour du stockage provisoire de bouteilles de vin ; il s'agit d'une entreprise spécialisée dans le commerce de vin : Monsieur Tim Harrison représentant la société Vinblancrouge qui doit s'implanter sur la zone d'activités.

Il propose à l'assemblée de faire droit à cette demande en mettant à disposition un box de l'ancienne usine Teton .

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Accepte sur le principe de mettre à disposition de M Harrison un box d'une superficie environ de 150m² situé rue Ste Sabine au sein de l'ancienne usine Teton pour un montant mensuel de 100€

-adopte la convention de mise à disposition et autorise M le Maire à la signer

1 abstention (F TROUVE)

21/Location box Société Madame Dalbavie:

M le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande pour du stockage provisoire de bouteilles de vin ; il s'agit d'une productrice de vin, Madame Dalbavie .

Il propose à l'assemblée de faire droit à cette demande en mettant à disposition un box de l'ancienne usine Teton .

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Accepte sur le principe de mettre à disposition de Mme Dalbavie Nathalie un box d'une superficie environ de 90m² situé rue Ste Sabine au sein de l'ancienne usine Teton pour un montant mensuel de 50€

-adopte la convention de mise à disposition et autorise M le Maire à la signer

1 abstention (F TROUVE)

22/Compte rendu de décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués :

-Avenant 1 convention de mise à disposition d'une salle communale à la Maison des Associations (Mme Cottin)

-Avenant 1 convention de mise à disposition d'une salle communale à la Maison des Associations (Mme Rault)

Le Maire, Christian SIX

